

COMMUNIQUE

du 11 MAI 2009

Les syndicats ont pour rôle essentiel la **défense des intérêts des salariés**, au niveau national et à l'échelle de l'entreprise. Il sont aussi des **acteurs essentiels du dialogue social entre l'État, les employeurs et les salariés** et assurent un rôle de communication important au sein de l'entreprise en transmettant aux salariés les informations qu'ils auront obtenues lors des comités d'entreprise. D'où l'importance des élections des délégués du personnel qui détermineront la réalité de la représentativité syndicale au sein de notre entreprise.

Du 17 au 19 mai 2009, nous serons tous appelés à exercer un **acte civique du droit social**. Il s'agit de l'élection de nos délégués du personnel pour une période de 6 ans, afin de nous représenter au sein de l'entreprise auprès de la Direction et aussi d'assurer notre représentation auprès des pouvoirs publics.

A l'intérieur de l'entreprise, les délégués du personnel se chargeront de présenter nos réclamations auprès de la Direction, répondront aux consultations de celle-ci et assureront le droit d'alerte en saisissant les responsables de tout comportement portant atteinte aux droits des salariés.

Sur le plan national, les délégués élus seront appelés, aux prochaines élections parlementaires à élire les représentants des travailleurs à la deuxième chambre ou chambre des conseillers.

Ainsi la voix des travailleurs peut être exprimée de diverses tribunes ; **d'où le devoir de tout un chacun de s'impliquer dans le choix de ses délégués du personnel** en revoyant les six années écoulées. Oui, six ans déjà nous séparent des dernières élections du personnel. Vous vous rappelez pour qui vous avez voté ? Et pourquoi ? Et pour quel bilan aujourd'hui?.

De notre côté ou plus clairement du côté de vos camarades de **la CDT, le bilan a été fait. Les résultats sont positifs et connus de tous**. Il suffit de revoir nos communiqués et nos bulletins « Solidarité » publiés durant les six années écoulées.

Nous vous proposons de refaire une nouvelle expérience pour le mandat à venir. Le Bureau CDT RAM a chargé une commission qui a choisi et arrêté la liste des candidats délégués du personnel qui se présentent sous la couleur **jaune de la CDT**.

De même la CDT soutiendra certaines listes neutres dans les collèges où la CDT ne s'est pas présentée, en raison de l'intégrité des candidats neutres souhaitant travailler pour l'intérêt général des travailleurs.

Que votre vote soit responsable. Sachez qu'il détermine votre être social à l'intérieur et à l'extérieur de l'entreprise.

Le Bureau Syndical CDT/RAM

